|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| École La Mara39 rue Blaise Pascal79200 PARTHENAYTél. élémentaire : 05 49 64 22 56Tél. maternelle : 05 49 64 54 19 | **Compte rendu du conseil d'école** **du 7 Avril 2014 - 18H3O** |  |

Présents: délégués de parents d'élèves, Mmes PAPET, SICARD , NOURISSON et CHAUSSONNEAU, M. GUYONNET; Mme PRESTAT, adjointe chargée des affaires scolaires à la mairie de Parthenay; les enseignants, Mmes LIAIGRE (directrice), BONNIFAIT, THIBAULT, M. CHEVALIER et LABORDE (adjoints) , M. CARAMIGEAS,( DDEN).

Excusé: M. CAVAILLES (inspecteur de l'éducation nationale)

**1- Point sur les effectifs**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **TPS** | **PS** | **MS** | **GS** | **CP** | **CE1** | **CE2** | **CM1** | **CM2** | **EV** |
| **2** | **12** | **12** | **10** | **11** | **12** | **10** | **9** | **12** | **15** | **3** |
| **26** | **21** | **22** | **21** | **18** |
| Mme Bonnifait | Mme Thibault | M.Chevalier | M. Laborde | Mme Liaigre |

Effectif actuel total : 108

**2- Organisation scolaire et périscolaire**

Des faits violents avaient eu lieu sur le temps périscolaire, à la pause méridienne, la semaine du 17 au 21 Février quand Mme LIAIGRE était en classe découverte avec les CM1/CM2 . Il s’agissait de gestes violents (coups de pieds, étranglements avec écharpes,…) des enfants du voyage sur les d’autres enfants de l’école. Les faits n’auraient pas été rapportés immédiatement par le personnel aux responsables municipaux chargés de l’organisation du temps péri scolaire. Quand cela fut fait, le vendredi un personnel supplémentaire a été mis à la pause méridienne.

Mme PRESTAT pense que l’organisation pédagogique a eu des répercussions; les EV regroupés habituellement dans la classe de Mme LIAIGRE n’avaient plus leur référent scolaire. Ce choix pédagogique est à nouveau expliqué. Mais de toute façon, l’équipe pédagogique n’est pas présente sur le temps périscolaire. Quoiqu’il en soit, après discussions, à la mairie avec la municipalité, les représentants de parents, Mme BALLE assistante sociale chargée de la communauté des gens du voyage, à l’école avec la directrice, les parents d’élèves et les responsables du temps périscolaire, il en ressort une nécessité de prévoir des temps de concertation entre l’équipe pédagogique et l’équipe du temps périscolaire. Mme PRESTAT donne son accord de principe et tout le monde se met d’accord pour que de tels temps soient mis en place dès que nécessaire et au minimum sur une fréquence d’une fois par trimestre.

Par ailleurs, les représentants des parents souhaiteraient des changements sur l’organisation de la semaine à 4 jours et demi et en particulier sur l’organisation des APS ; une enquête réalisée auprès de l’ensemble des parents est présentée *(cf. annexe 1\**) ; puis les parents présentent leur désidératas. Ils souhaiteraient un retour à l’horaire de début de classe de l’année dernière c'est-à-dire 8h45 , ayant constaté que la contrainte des transports imposée par le Conseil Général ne semble pas justifiée puisque les élèves qui utilisent le transport (ceux de Saurais et La Chapelle Bertrand ou les enfants du voyage) arrivent toujours à la même heure que les années précédentes ; soit vers 8h20/25. La rentrée à 9h00 pose des problèmes aux parents qui ont dû inscrire leur enfant à la garderie pour 15 min (coût supplémentaire) et créé une « récréation » supplémentaire entre l’arrivée du car 8h20/25 et l’arrivée des autres élèves à 9h00.

La volonté des parents est de récupérer ainsi 15 minutes pour les reporter le soir et proposer ainsi 30 min d’APS et non plus 15 minutes, ce qui mécontente les parents, et ce qui peut permettre la mise en place de petites activités, jeux, bricolages, au lieu de temps de récréation qui durent et s’ajoutent dans la journée.

Mme PRESTAT rapporte que dans une école voisine, Montgazon, les parents ne sont pas satisfaits non plus des 30 min le soir car cela ne permet pas la présence d’intervenants car il reste en réalité 20 min, le temps que tout le monde se regroupe. Elle rappelle que les APS ne sont pas obligatoires. Elle ajoute que les décisions ont été entérinées lors de la CDEN de Février et que c’est trop tard pour demander un changement. Dans cette commission siègent des représentants de la FCPE qui pourraient défendre la cause des parents de La Mara.

Les parents n’ont pas connaissance du contenu des APS en maternelle, les enfants sont trop jeunes pour expliquer. Malgré tout il apparait que seuls les plus grands ont bénéficié d’intervenants. Les maternelles pourraient peut-être profiter d’interventions ; les marionnettes sont évoquées. Mme PRESTAT constate que le contenu des APS devrait être affiché par les intervenants et va donc le rappeler.

**3- Présentation du projet d’école**

Seuls sont à présenter pour le moment l’état des lieux, la fiche diagnostique, et l’organisation des APC. Les fiches axes 1,2, et 3 seront à préparer pour la rentrée prochaine ainsi que le volet culturel, qui consiste en une programmation dans le domaine artistique et culturel.

Nous avons répondu à un appel à projet EEDD (écologie, environnement et développement durable)du Conseil régional qui nous a permis d’avoir une subvention de 1500€. Cela nous permet de compléter les aides de la municipalité (8€/élève en découverte du Milieu local et 9€/élève pour des PCTS, projet culturel technologique ou sportif). L’association des DDEN nous a octroyé également une somme de 150 € et l’APE contribue toujours largement à nos projets (exemple 2480€ pour la classe découverte).Vous trouverez le détail des différents projets par classe et leur financement en *annexe 2\*.* Pour 2013/2014, les actions suivantes ont été reconduites par rapport aux années précédentes : « école et cinéma », le prix des incorruptibles, l’affiliation USEP pour les maternelles, le spectacle des 3 Chardons. De plus, cette année, 26 CM1/CM2 sont partis en classe découverte dans l’Ariège, à Suc et Sentenac.

**4- Point sur les travaux**

Mme LIAIGRE signale que certaines choses sont très vite réparées (chasse d’eau, WC bouché, …) par pour d’autres il faut attendre des mois :

- certaines portes de secours (classe 10, hall d’entrée, salle de garderie) ne tiennent pas fermées lorsqu’elles sont déverrouillées or selon les règles de sécurité elles doivent rester déverrouillées dans la journée,

- les portes d’entrée de l’école primaire, du préau (côté hall), du préau (côté cour) sont difficile à ouvrir, fermer : les huisseries frottent au sol, l’une contre l’autre,

- cela fait plus d’un an que des piquets de clôture métalliques sont descellés du socle,

- il y a maintenant un piquet en béton de la « maison » des témoins de Jéhovah qui est cassé, il faudrait mettre des barrières pour éviter que les enfants jouent autour en attendant la réparation… ,

- un rideau de maternelle est tombé depuis Octobre ; il permettait d’occulter le jour pour le temps de repos des moyennes sections, il nous a été refusé de le remettre car il bloquait la porte de sécurité pourtant déverrouillée, elle. Il faudrait trouver une solution pour que les enfants se reposent dans l’obscurité. Dans les classes primaires, les rideaux ne sont pas suffisamment occultant, la qualité de la projection au vidéoprojecteur est très médiocre.

- il y a des fuites régulières sur les deux bâtiments primaires et maternelles : en maternelle c’est dans la classe de GS/CP que des écoulements se déplaçant le long du mur sont constatés. En primaire, l’angle du mur, en hauteur, qui donne dans la salle des maîtres de l’autre côté est complètement à nu (ni peinture, ni plâtre, on voit le béton)

- dans la classe des CM2, le PC qui commande le vidéoprojecteur est posé sur une petite table d’écolier au pied du tableau, tout le câblage traine au sol avec le risque de se prendre les pieds dedans.

Mme PRESTAT prend note de tout cela .

Les débats sont clos à 20h30.

 Présidente du Conseil d'école et secrétaire de séance

 Mme LIAIGRE

(\*les annexes seront visibles sur le site de l’école : http://sites79.ac-poitiers.fr/la-mara/)